

vendredi 22 Juillet 2016

# LA FÉRIA FÉBUS URBAN TRAIL

## Règlement

### **ACCUEIL :**

Tous les participants seront accueillis parc Gascoin, (ancienne CPAM) rue Gascoin à Orthez proche des arènes à partir de 18h00.

### **DEPART :**

Le départ à 19h30 sera effectué depuis le parc Gascoin vers les arènes avec passage sous le pont neuf.

### **ARRIVEE :**

Parc Gascoin.

### **LONGUEUR :**

7 km à travers certaines rues, parcs, escaliers, vignes, canal du grec et devant certains bars d'Orthez.

**Il n'y aura pas de circuit de marche.**

### **RAVITAILLEMENTS :**

Ravitaillement à mi-parcours.

### **ASSISTANCE :**

Assurée par la Croix rouge et un médecin de course. Doc. Charpentier.

### **PARTICIPATION :**

8 € jusqu'au 21/07, 12 € le jour de la course.

8 € sur internet jusqu'au jeudi 21 juillet minuit.

### **REMISE DES PRIX :**

Récompense aux 6 premiers hommes et aux 6 premières femmes au scratch.

### **RESPONSABILITE :**

Les organisateurs des Foulées Fébus sont couverts pour leur responsabilité civile, celle des participants et des personnes de l'organisation, selon le contrat des garanties d'assurance passé avec GROUPAMA. Toutefois les organisateurs rappellent aux concurrents l'intérêt de souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article 321-4 du code des sports)

### **JURY :**

Le jury est composé par les membres du comité directeur des Amis des Foulées Fébus. Il se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou toutes les modifications dans les cas non prévus. Les décisions seront portées si possible à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ.

### **LUTTE ANTI-DOPAGE :**

Les participants à l'Hivernale des Lacs s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivants du Code du sport.

A cet égard, il est prévu la présence d'un délégué fédéral pour l'assistance au contrôle anti-dopage.

### **INSCRIPTIONS :**

- Au siège des Foulées Fébus, 90 rue Lapeyrère à Orthez (stade municipal) ouverture le mercredi 20 juillet de 17h à 20h00, le jeudi 21 juillet de 17h à 20h et le vendredi 22 juillet de 15h à 18h
- Par courrier avec le bulletin sur [www.foulees-febus.com](http://www.foulees-febus.com) en l'adressant à : **LES FOULEES FEBUS** – 90 rue Lapeyrere 64300 ORTHEZ, avec un chèque à l'ordre des Foulées Fébus.
- Par internet sur le site des Foulées Fébus [www.foulees-febus.com](http://www.foulees-febus.com) jusqu'au jeudi 21 juillet à minuit.

### **Chaque inscription devra être accompagnée :**

- soit d'une **licence FFA** (*Athlé en compétition - Athlé santé ou Pass'Running*)

- soit d'une **licence FFTRI, FSGT, UFOLEP, UNSS ou FSCF** sur laquelle est mentionné : "*apte à la course (ou à la marche) en compétition, ou apte à l'athlétisme en compétition.*"
- soit d'un **Certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de la course à pied (ou marche) en compétition datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme)

**Aucune licence d'une fédération autre que susnommées ne pourra être acceptée (foot, basket, cyclisme, etc...).**

Devant le caractère atypique de cette course et en raison de son faible kilométrage il n'y aura pas de marche loisir.

Le bureau des Amis des Foulées Fébus